



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Publication parue le 30 mai 2018

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE GENERAL

### Compte rendu du bureau du 16 mai 2018

- ❖ **Délibération n° 010** : Vote du Budget Primitif 2018  
Page 3
- ❖ **Délibération n° 011** : Convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte au titre de l'accueil touristique pour l'année 2018.  
Pages 3 à 4
- ❖ **Délibération n° 012** : Convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte au titre de l'accueil touristique pour l'année 2018.  
Pages 4 à 6

COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

**DU MERCREDI 16 MAI 2018**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – D BREMOND - M LATZ – JM CONSTANS – A MONTIER – M GROS -

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B de BOISGELIN – A CHARRIER

**Délibération n°010 – Convention d'objectifs 2018 entre le syndicat mixte et l'EPIC « Office du Tourisme de la Provence Verte »**

La convention d'objectif 2015-2017 fixant les engagements mutuels de l'EPIC et du syndicat mixte s'étant achevée en fin d'année dernière, il est nécessaire de la renouveler pour fixer les conditions d'exercice des missions confiées à l'OT et les engagements financiers de chacune des parties. Cette convention permet notamment de verser à l'EPiC la subvention de fonctionnement, la TDS et les participations liées aux accueils touristiques.

**Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De valider la convention d'objectifs 2018 entre le SMPPV et l'EPIC office de tourisme de la Provence Verte, jointe en annexe
- D'autoriser le Président à signer cette convention et la mettre en œuvre et à signer tout acte à intervenir en résultant

**Délibération n° 011 – Convention de mise à disposition de Marion CALI à l'EPIC**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le syndicat mixte de la Provence Verte gère en direct les offices de tourisme du territoire conformément au transfert des compétences et en fonction des différents niveaux d'accueil actés dans le schéma de développement et d'organisation touristique durable 2013-2018.

Dans ce cadre, la commune de Cotignac a transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 un agent fonctionnaire à temps plein au SMPPV qui est ensuite mis à disposition de l'EPIC.

Au regard de la loi NOTRe, la communauté d'agglomération Provence Verte créée le 1<sup>er</sup> janvier exerce de plein droit la compétence tourisme depuis cette date, mais par convention de prestation de services a confié cette mission au syndicat mixte pour 2018.

La mise à disposition de Mme Marion CALI s'étant achevée fin 2017, il convient de renouveler cette convention de mise à disposition pour 2018 entre le SMPPV et l'OT.

### **Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- D'approuver la mise à disposition de Marion Cali à l'EPIC office de tourisme de la Provence Verte pour l'année 2018
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir relevant de cette démarche

### **Délibération n° 012 – Demande de subvention à la DRAC pour l'Education artistique et culturelle**

#### **Contexte :**

Le Pays d'art et d'histoire du Pays de la Provence Verte, dans sa mission de sensibilisation du public jeune au patrimoine local et à la culture contemporaine, a développé une démarche d'éducation artistique et culturelle depuis plusieurs années.

Ces projets ont permis aux élèves des établissements des communes appartenant à la Provence Verte de rencontrer un artiste et ainsi se familiariser avec l'art contemporain.

**Pascal Messaoudi**, réalisateur sonore accompagne le Pays d'art et d'histoire dans la création de ces ateliers de pratique sonore dans les écoles du Pays de La Provence Verte depuis 2015.

#### **Objectif du projet :**

C'est dans une démarche de promotion de l'art contemporain et de sensibilisation des publics scolaires que le Pays d'art et d'histoire souhaite poursuivre cette expérience dans des établissements des communes rurales de son territoire. En effet, l'art contemporain y est peu présent et le contact avec un artiste sera très enrichissant pour les élèves qui n'ont que peu d'occasion de ce type de rencontre.

Le projet « À l'écoute du territoire » est basé sur la narration sonore autour d'une œuvre, d'un personnage, d'un lieu qui se trouve dans un environnement proche des élèves.

A la rentrée scolaire 2018, il sera proposé aux classes du territoire d'étudier des œuvres du Musée des Comtes de Provence à Brignoles afin qu'ils les étudient, racontent et les « fictionnent » pour en donner une restitution sonore.

L'objet final de cette réalisation sonore s'inscrit dans une démarche artistique, pédagogique et patrimoniale puisque c'est aussi une exploration qui fera raisonner un lieu avec son histoire intime et collective.

Les objectifs pédagogiques du projet :

- Sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité : prendre en compte les spécificités du territoire et faire évoluer le regard posé sur son milieu de vie
- Être attentif à l'environnement sonore
- Affiner son écoute et rechercher des moyens d'expression sonore
- Entrer dans une dynamique de création : rechercher comment transcrire de façon sonore un lieu
- Domaine de la langue : décrire une œuvre, imaginer un scénario et le transcrire
- Développer l'esprit critique et le jugement en amenant l'élève à prendre du recul sur ses pratiques et productions.

Afin d'aborder ce thème, à la fois sous un angle historique et artistique, les classes pourront bénéficier d'interventions de médiatrices du patrimoine. Un travail pourra être mené avec les intervenants du service éducatif du PAH ouvrant sur les échanges avec l'artiste.

Le service Pays d'art et d'histoire assurera la coordination du projet dans le cadre de ses missions et se chargera des animations pédagogiques en lien avec le patrimoine.

**Classes concernées :**

- 10 classes du premier et du second degré des communes du pays de la Provence Verte

**Descriptif du projet proposé :**

Le principe général du projet repose :

- Sur des activités de découverte de l'architecture et du patrimoine de proximité
- Sur la rencontre avec un artiste
- Sur une réalisation plastique de la part des élèves en lien avec le travail réalisé avec les intervenants et l'artiste.

**Budget Prévisionnel du projet :**

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artiste	15 000	DRAC	15 000
Animations pédagogiques découverte du patrimoine	6 000	SMPPV (Pays d'art et d'histoire)	15 000
Suivi technique / encadrement du projet	9 000		
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

**Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De solliciter la subvention de la DRAC conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette démarche

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)  
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.  
270 Avenue Adjudant-chef Marie Louis Broquier  
CS 20014  
83175 BRIGNOLES Cedex**